

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Décision du 16 septembre 2016 désignant l'administrateur provisoire du centre hospitalier Émile-Durkheim d'Épinal

NOR : AFSH1630787S

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6143-3-1 ;

Vu la décision n° 2015-1022 du directeur général de l'agence régionale de santé de Lorraine du 15 septembre 2015 relative au placement sous administration provisoire du centre hospitalier inter-communal Émile-Durkheim d'Épinal ;

Vu la décision n° 2016-1475 du directeur général de l'agence régionale de santé d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine du 15 septembre 2016 portant prorogation du placement sous administration provisoire du centre hospitalier Émile-Durkheim d'Épinal,

Décide :

Article 1^{er}

M. Mathieu ROCHER, directeur d'hôpital, est désigné pour assurer l'administration provisoire du centre hospitalier Émile-Durkheim d'Épinal pour la période du 17 septembre 2016 au 17 septembre 2017 inclus.

Article 2

Pendant la période de l'administration provisoire, les attributions de directeur de l'établissement sont assurées par M. Mathieu ROCHER.

Article 3

La présente décision est notifiée au président du conseil de surveillance, au directeur du centre hospitalier Émile-Durkheim d'Épinal et au directeur général de l'agence régionale de santé d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine.

Article 4

La présente décision entrera en vigueur le 17 septembre 2016 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 16 septembre 2016.

Pour la ministre et par délégation :
*La sous-directrice de la performance
de la direction générale de l'offre de soins,*
M.-A. JACQUET